

Introduction

La Maison de l'enfance Arc-en-Ciel a ouvert ses portes le 1^{er} mars 1999 dans le bâtiment de l'école secondaire. Suite à cela, un concours architectural a été organisé en 2004 pour agrandir les locaux. Ainsi, le projet retenu a été d'utiliser la structure existante (dans l'école secondaire) et de prolonger le bâtiment.

En 2005, la Maison de l'enfance a été reconnue d'utilité publique. De ce fait, elle devait réaliser des aménagements et acquérir des équipements qui soient dans les normes cantonales. Dès lors, un crédit de construction a été voté et les travaux ont pu débuter en juin 2007. (Durant cette période, la Maison de l'enfance a occupé provisoirement un autre bâtiment.)

C'est en 2008 que la Maison de l'enfance a pu accueillir les enfants dans ses nouveaux locaux. Au fil du temps, la capacité d'accueil de l'établissement a été atteinte et la liste d'attente s'est multipliée.

C'est pourquoi, en 2012, un nouveau crédit de construction a été voté. Ce dernier consistait à ajouter une annexe au deuxième étage. Grâce à cet agrandissement, l'UAPE a déménagé dans les nouveaux locaux et un groupe supplémentaire a été créé (2014).

En octobre 2018, un nouveau groupe a été créé afin de répondre au besoin de l'accueil à l'UAPE. Ce dernier a été aménagé à la résidence Clos Brechon du village. Nous y occupons le rez-de-chaussée.

En août 2018, en accord avec le conseil communal, notre institution a pris la nouvelle appellation : Maison de l'enfance Arc-en-Ciel.

1. Bâtiment et locaux

Les locaux de notre bâtiment principal sont répartis comme suit :

au sous-sol : bureau des éducatrices¹, salle de réunions et de pauses, salle de motricité et de sieste, salle de bricolage, entrepôt pour les jeux, vestiaires du personnel et WC, buanderie, réduits, cave, salle d'archives;

au rez-de-chaussée : hall avec vestiaires pour les enfants, salle de vie des Aristochats avec salle de sieste, salles de vie des Barbatrotteurs, salle de vie des Monsieur, Madame, sanitaires (avec toilettes pour enfants et adultes), cuisine, réduit pour le matériel d'entretien, bureau de la directrice ;

¹ Tout ce qui se lit au féminin s'entend au masculin

au premier étage : salles de vie pour le groupe des Schtroumpfs et sanitaires;
 UAPE avec vestiaires, salles de vie, sanitaires filles et garçons, salle de bricolage et bureau des éducatrices.

Un jardin est aménagé en place de jeux du côté sud.

La Maison de l'enfance possède également un local pour entreposer les jeux extérieurs et les poussettes. Il est accessible depuis l'extérieur de l'établissement, à quelques mètres de l'entrée principale ou par le jardin.

2. Statut juridique et sources de financement (voir organigramme en annexe)

La Maison de l'enfance Arc-en-Ciel est une institution de la municipalité de Courrendlin. Cependant, elle dépend aussi du service de l'action sociale du canton du Jura. Comme stipulé dans l'introduction, le SAS² l'a reconnue d'utilité publique en 2005 et elle est donc au bénéfice d'une autorisation d'exploitation. Cette dernière est revue tous les quatre ans et des contrôles systématiques sont effectués.

3. Historique

Ouverture de la Maison de l'enfance le 1^{er} mars 1999

- 1999-2003 ;** La Maison de l'enfance fonctionne de manière verticale. Elle est donc composée d'un seul groupe de dix enfants, d'une responsable et de deux collaboratrices.
Dès le 1^{er} janvier 2001, une direction est mise en place et le personnel de l'institution augmente et passe de trois collaboratrices à cinq.
- 2003-2008 ;** Un 2^{ème} groupe voit le jour et la Maison de l'enfance devient horizontale. Une quinzaine d'enfants sont répartis entre le groupe des « petits » et le groupe des « grands ». En 2005, la direction change d'identité.
- 2008-2013 ;** Les groupes s'agrandissent. La Maison de l'enfance passe de deux à quatre groupes. Le nombre d'enfants est de vingt-six. Une nouvelle personne est nommée à la direction.

² Service de l'action sociale

2013 -2018 ; La Maison de l'enfance est composée de cinq groupes avec une fréquentation de cinquante enfants à la journée.

2018 ; Un nouveau groupe se crée à la résidence Clos Brechon permettant l'accueil prolongé des enfants âgés de 8 à 12 ans. La capacité maximale de la Maison de l'enfance est alors de 65 enfants par jour.

4. Horaires de la Maison de l'enfance

La Maison de l'enfance est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Elle ferme durant les jours fériés officiels du canton du Jura ainsi qu'une ou deux semaines en hiver et trois en été.

En ce qui concerne l'UAPE, elle est ouverte comme suit :

- Lundi : 6h30-8h30 / 11h30-18h
- Mardi : 6h30-18h00
- Mercredi : 6h30-8h30 / 11h30-18h00
- Jeudi : 6h30-18h00
- Vendredi : 6h30-8h30 / 11h30-18h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des changements des heures scolaires (exemple : formation des enseignants, congé pour course d'école,...).

5. Procédure d'inscription

En premier lieu, les parents inscrivent leur enfant en remplissant un formulaire permettant d'être sur liste d'attente. Une fois l'enfant inscrit, plusieurs étapes ont lieu avant l'admission.

- *Entretien avec la direction :*

La directrice reçoit les parents pour la distribution des documents administratifs utiles à l'élaboration de la convention de l'enfant. Afin de pouvoir établir un contrat mensuel, les enfants inscrits à la Maison de l'enfance doivent la fréquenter au minimum 1 demi-journée durant la semaine. Cette exigence ne concerne pas l'UAPE, ni les enfants à placement irrégulier.

En plus des prestations contractuelles offertes à l'enfant, les parents ont la possibilité de demander des dépannages. Dans ce cas, l'enfant vient en plus du temps inscrit dans la convention.

Une visite de l'institution est également réalisée à la suite de l'entretien.

- *Entretien avec l'éducatrice responsable :*

L'éducatrice responsable de l'enfant (personnel de l'équipe éducative qui prend en charge le plus souvent) organise un rendez-vous avec les parents et l'enfant. Celui-ci a pour objectif de faire connaissance avec la famille et de connaître les spécificités de l'enfant. Un document est rempli à cette occasion.

Les parents et l'éducatrice prévoient ensuite des adaptations afin d'intégrer progressivement l'enfant au groupe.

- *Les adaptations :*

Les adaptations s'organisent en fonction de la future prise en charge de l'enfant.

La période d'adaptation est une étape clé de l'accueil d'un enfant dans l'institution. Il s'agit, sur plusieurs jours, de rencontrer les personnes qui vont prendre soin de lui en l'absence de ses parents et de partir à la découverte des locaux avant sa rentrée effective à la Maison de l'enfance. L'adaptation aide également l'enfant à se séparer de ses parents et de s'intégrer au groupe d'enfants.

6. Enfants et répartitions des groupes

A ce jour, l'institution a la capacité d'accueil de 26 enfants en Maison de l'enfance, 24 enfants en UAPE et 15 à l'UAPE de Clos Brechon soit un total de 65 enfants à la journée.

Les enfants peuvent débiter la Maison de l'enfance dès 3 mois environ (dès la fin du congé maternité et sont admis jusqu'à la fin de la 8^{ème} HARMOS.

Actuellement, environ 140 enfants y sont inscrits. Ces derniers sont répartis en 6 groupes :

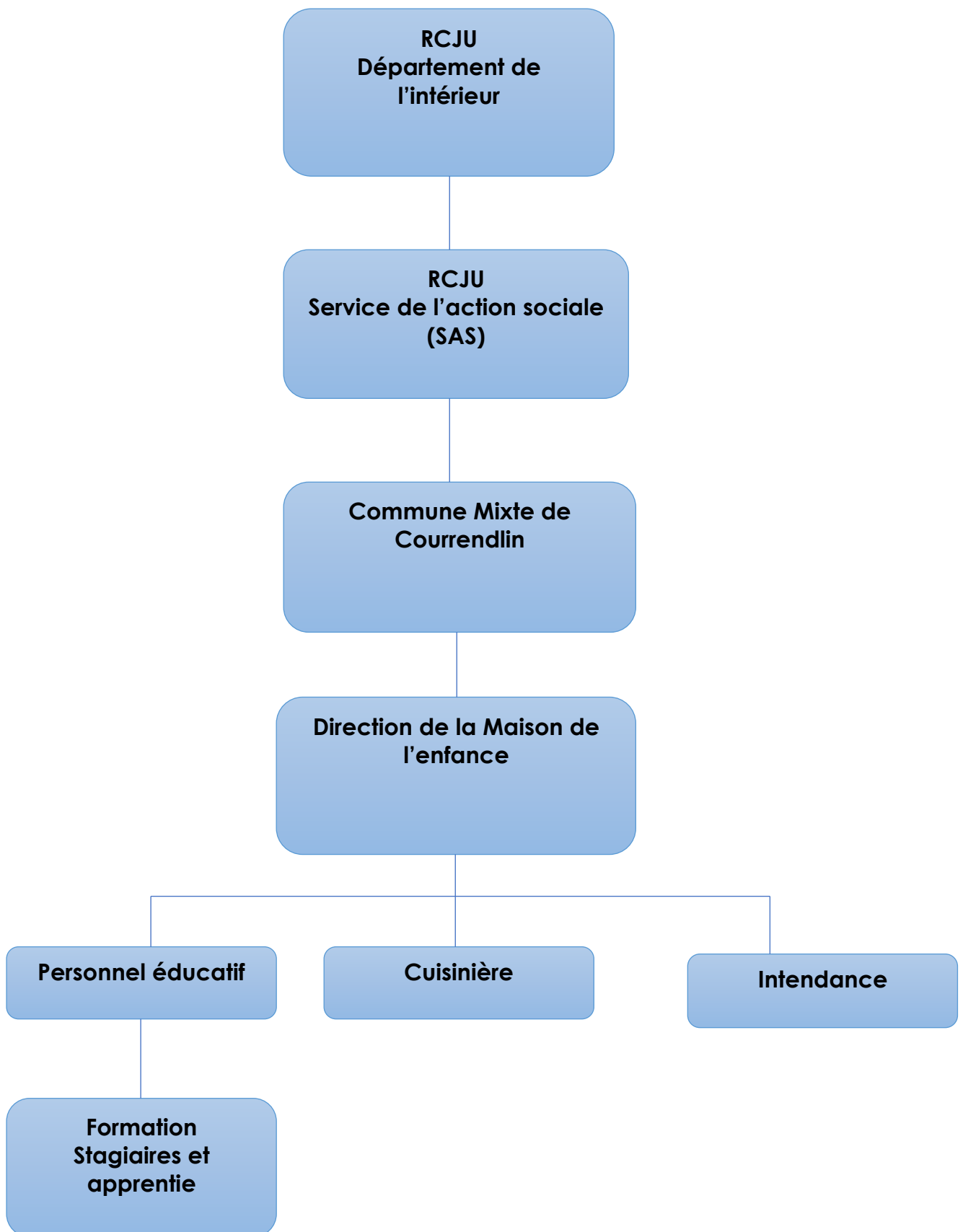
- *Aristochats :* 5 enfants âgés de 3 mois à 18 mois;
- *Barbatrotteurs :* 5 enfants âgés de 18 mois à 2 ½ ans;
- *Monsieur, Madame :* 8 enfants âgés de 2 ½ ans à 3 ½ ans environ ;
- *Schtroumpfs* (année préscolaire) ; 8 enfants âgés de 3 ans environ à 4 ½ ans

- *Dinosaures* (UAPE): 24 enfants en âge de scolarité (1^{ère} à fin 4^{ème} HARMOS)
- *Explorateurs* (UAPE): 15 enfants en âge de scolarité (5^{ème} à la 8^{ème} HARMOS)

7. Organigramme 2025 (voir en annexe)

Dans le but de permettre un meilleur travail avec les enfants, le personnel de la Maison de l'enfance est composé de personnes formées. Depuis 2018, nous formons une apprentie assistante socio-éducative (ASE).

Organigramme juridique



Organigramme du personnel

Direction de la Maison de l'enfance

Elodie Beuchat
60% administration

Personnel éducatif

Amélie Monnerat (75%-ASE)
Auriane Fleury (70% - EDE)
Barbara Linder (80%-EDE)
Caroline Ioset (50%-logopédiste)
Elisabeth Laurent (80%-enseignante)
Eve Charmillot (55%-EDE)
Fatima Kabli (70%-nurse)
Martine Aubry (60%-EDE)
Maude Flury (60%-EDE)
Sandra Rais (60%-EDE)
Sandrine Farine (50%-ASE)
Sarah Wymann (70%-ASE)
Vanessa Prenat (60% - EDE)

Cuisinière

Nathalie Wittwer (70%)

Intendance

Veromalalatiانا
Froidevaux (50%)

Praticienne
formatrice et
référente
maltraitance
Sandra Rais (10%)

Formation de stagiaires

(pré-apprentis, pré-HES, pré-CPC)
Diverses stagiaires en formation (ASE et CPC)

Formation d'apprentie

Ana Dos Santos (apprentie pour 3 ans)
Rose Avice (apprentie pour 1 an)